

un appareil supplémentaire dont je disposerais sûrement à mon bureau dans le cours normal des affaires. Je n'ai pas demandé que la Couronne acquitte ces frais; au contraire, j'ai demandé à les acquitter moi-même, ce qu'on m'a refusé. J'ai offert de communiquer avec la Compagnie de téléphone Bell à ce sujet, mais à cause des formalités qui caractérisent les affaires du gouvernement je me suis vu refuser ce privilège. Je crois qu'il est injuste de la part du ministre des Finances de dire que du point de vue économique, une bonne partie de cette augmentation est attribuable à la colline du Parlement. On ne peut certes attribuer cette augmentation de \$40,000 à cette petite partie du service téléphonique de la colline du Parlement, non plus qu'à la peu nombreuse opposition.

M. Aiken: Avant que le ministre ne réponde, s'il a l'intention de le faire, il faudrait rectifier une question. J'aimerais, au cas où l'impression créée soit différente, dire que tous les députés paient eux-mêmes les appels interurbains qu'ils font.

M. Benidickson: Les députés paient leurs propres appels interurbains.

M. Aiken: Je remercie le député de Kenora-Rainy-River pour son aide. Il a dit exactement ce que je voulais dire. Je ne voudrais pas qu'on ait l'impression dans le public que le gouvernement paie les comptes de téléphone des simples députés.

L'hon. M. Chevrier: Le député de Kenora-Rainy-River a signalé à notre attention un point dont le ministre devrait, me semble-t-il, nous parler. Nous sommes maintenant saisis de cette augmentation sensible du coût du service téléphonique. Le député de Richelieu-Verchères a mentionné l'avis exprimé par le ministre lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre et qu'il ataquait le gouvernement à cause de la hausse du coût du téléphone. Je ne mettrai pas en doute la raison d'être du crédit que le ministre a consigné au compte rendu, c'est-à-dire l'augmentation des frais de la commission des transports, l'accroissement des communications téléphoniques, à cause de la défense nationale et de la situation au Congo, de même que l'accroissement qu'a causé le déménagement des députés dans l'édifice de l'Ouest. Mais, j'aurais de beaucoup préféré qu'on ne mentionne pas ce dernier aspect, parce que ce n'est qu'une goutte en comparaison du montant énorme que nous devons affecter à cet égard dans le budget principal. Je crois que le ministre aurait dû dire au comité pourquoi un député estime—à cause de la population de sa circonscription, ou du travail supplémentaire qu'il peut avoir,

et ce n'est, d'ailleurs, pas une critique à l'égard de qui que ce soit—qu'il lui faut un deuxième appareil téléphonique.

Le ministre devrait aussi nous dire pourquoi un député n'y a pas droit, même s'il veut bien le payer lui-même, et pourquoi ce principe, s'il est en vigueur, ne doit pas être modifié.

L'hon. M. Fleming: Il me semble que dans ses observations, le député a oublié que la question ne relève pas du gouvernement, mais de la Commission de la régie intérieure, c'est-à-dire des fonctionnaires chargés par la Chambre de s'occuper de ces problèmes.

M. Benidickson: C'est vous qui êtes le doyen de ce comité.

L'hon. M. Chevrier: Puis-je demander au ministre pourquoi le principe ne s'applique pas également au service téléphonique fourni aux députés qu'il a mentionnés.

L'hon. M. Fleming: Je croyais que c'était ce dont il parlait. Il me semblait que c'était là le point soulevé par le député de Laurier et ce qui inquiétait l'honorable représentant de Kenora-Rainy-River quand il s'est enquis au sujet d'un deuxième appareil téléphonique pour les députés. Je ne me trompe pas en disant que c'était la question qu'il me posait?

L'hon. M. Chevrier: Oui.

L'hon. M. Fleming: La question relève, en dernière analyse, de la Commission de la régie de l'économie intérieure, et le principe qui nous guide...

L'hon. M. Chevrier: Le ministre a tout à fait raison en donnant cette réponse. Mais s'il a donné comme excuse de l'augmentation du coût des communications téléphoniques le fait qu'un certain nombre de députés avaient besoin d'appareils supplémentaires, la proposition du député de Kenora-Rainy-River l'amène à présent à nous dire que la question relève de la Commission de régie interne qui doit s'en occuper.

L'hon. M. Fleming: Le député de Laurier s'embrouille. Je vais recommencer. J'ai signalé les diverses dépenses supplémentaires attribuables à plusieurs causes qui expliquent le montant additionnel de \$40,000. Le député de Kenora-Rainy-River a demandé s'il ne pourrait avoir un deuxième appareil téléphonique et il a formulé quelques remarques au sujet du Sergent d'armes à cet égard. Je dois dire que le Sergent d'armes travaille sous la direction de M. l'Orateur, et que, pour les questions de ce genre, M. l'Orateur travaille de concert avec la Commission de la régie intérieure, composée de députés